



## **POLITIQUE DE REMBOURSEMENT**

### **1. OBJECTIF**

La présente politique vise à encadrer les conditions d'inscription, d'annulation et de remboursement des activités offertes par le CPVR. Elle s'applique à l'ensemble des activités organisés par le Club.

### **2. CONDITIONS GÉNÉRALES D'INSCRIPTION**

#### **2.1 Paiement**

Le paiement complet est exigé au moment de l'inscription. L'inscription est confirmée uniquement après réception du paiement.

#### **2.2 Tarification**

Les frais d'inscription sont établis selon le type d'activité, la durée et les installations utilisées.

### **3. FRAIS NON REMBOURSABLES**

#### **3.1 Adhésion annuelle**

Les frais d'adhésion au Club sont non remboursables en tout temps.

### **4. REMBOURSEMENT DES SESSIONS RÉGULIÈRES**

#### **4.1 Motifs acceptés**

##### **a) Maladie ou blessure**

Un billet médical est obligatoire. Remboursement au prorata.

##### **b) Empêchement personnel**

Le participant doit expliquer les raisons. Le CA se réserve le droit d'accepter ou refuser.

#### **4.2 Avant le début de la session**

Remboursement complet, sans frais.



#### 4.3 Après le début de la session

Toute demande doit être faite par écrit. Si acceptée, le coût des séances écoulées sera retenu et des frais administratifs de 10 \$ peuvent s'appliquer.

### **7. DEMANDE DE REMBOURSEMENT**

La demande doit être faite par écrit, inclure les détails, le motif et le choix de remboursement ou crédit.

### **8. MODE DE REMBOURSEMENT**

Les remboursements sont faits sous forme de crédit ou remboursement direct.

### **9. ABSENCE LORS D'UNE ACTIVITÉ**

Le membre qui ne se présente pas à l'activité à laquelle il (elle) est inscrit(e) ne pourra bénéficier d'aucun remboursement, ni de reprise.

### **10. MODIFICATIONS**

Le Club peut modifier la politique en tout temps.